

Montreuil, le 29/12/2022

Note aux opérateurs

Objet : Bascule des autorisations d'ajustement de la valeur en douane dans le portail européen TP-CDS
P.J. : Fiche de synthèse CDS

À compter du 1^{er} avril 2023, les autorisations d'ajustement de la valeur en douane (ci-après « AJ ») relevant de l'article 73 du code des douanes de l'Union (code autorisation « CVA ») seront intégralement délivrées dans le portail européen de gestion des autorisations douanières *Trader Portal – Customs Decisions System* (ci-après « TP-CDS »).

À compter de cette date, aucune demande sur formulaire papier ne sera acceptée par le bureau de la Politique tarifaire et commerciale (COMINT3).

Le dépôt des demandes d'AJ, leur traitement et leur délivrance, ainsi que la gestion de ces autorisations se feront exclusivement sur TP-CDS.

Le portail européen TP-CDS, réservé aux opérateurs douaniers de l'Union européenne, est accessible à l'adresse suivante : <https://customs.ec.europa.eu/tpui-cdms-web/>

Il nécessite un compte « douane.gouv.fr » ainsi qu'une habilitation préalable GHOST. La demande d'habilitation doit être déposée par courriel auprès du bureau COMINT3 avant tout dépôt d'une demande d'AJ.

Afin de faciliter la prise en main du portail TP-CDS, plusieurs supports d'information sont mis à disposition des opérateurs :

– Fiche d'information « Système de décisions douanières (TP-CDS) » accessible sur douane.gouv.fr à l'adresse suivante : <https://www.douane.gouv.fr/index.php/service-en-ligne/systeme-de-decisions-douanieres-tp-cds>

– Module de formation en français – Système de décisions douanières (CDS) de la Commission européenne accessible à l'adresse suivante : <https://customs-taxation.learning.europa.eu/course/view.php?id=229§ion=18>

DGDDI
Sous-direction du commerce international
Bureau de la politique tarifaire et commerciale (COMINT3)
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : cellule valeur en douane
Courriel(s) : dq-comint3@douane.finances.gouv.fr

Réf. : **22000475**

– Documentation de la Commission européenne accessible à l'adresse suivante : https://taxation-customs.ec.europa.eu/online-services/online-services-and-databases-customs/cds-customs-decisions-system_fr#heading_8

Un pas-à-pas dédié au dépôt d'une demande d'AJ sur le portail TP-CDS sera publié au plus tard le 31 mars 2023.

La bascule des AJ dans TP-CDS n'impacte pas les AJ déjà valides au 1^{er} avril 2023.

Le bureau COMINT3 reste à votre disposition pour tout complément d'information.

**L'administrateur des douanes,
Chef du bureau de la politique tarifaire et commerciale,**

signé

Yann AMBACH